

**CONTRAT POUR DEPÔT DE LIVRES
"MARMOTHEQUE"**

Nom de la structure :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

Nombre d'enfants accueillis :

Projet d'animation autour du dépôt :

Sur la base des conditions suivantes, des relations partenariales peuvent s'établir entre la structure "Petite Enfance" et la médiathèque de Roubaix.

La médiathèque municipale s'engage à :

- 1) déposer au début de l'année dans votre structure un fonds de 60 à 120 livres. Ils seront renouvelés une fois dans l'année selon vos besoins.
- 2) donner, sur demande, tous les avis et conseils nécessaires pour la mise en valeur de ces livres et l'organisation matérielle d'un lieu de lecture.

L'équipe pédagogique s'engage à :

- 1) réunir le dépôt pour l'échanger contre le suivant à la date prévue.
- 2) rendre les ouvrages en bon état. Nous sommes conscients que les jeunes enfants ont un rapport "mouvementé" au livre. Par leur présence, les animateurs veilleront à ce que les enfants accèdent aux livres et les respectent. Si un trop grand nombre de livres sont abîmés, le dépôt sera supprimé.
- 3) retirer de la circulation les livres abîmés. Ils seront réparés par la médiathèque avec du matériel approprié.
- 4) remplir le bilan qui vous sera envoyé en fin d'année afin que ce retour d'informations nous permette d'évaluer l'efficacité de notre collaboration et de mieux ajuster nos objectifs.

La structure est responsable des prêts dont elle bénéficie, et ce par l'intermédiaire de son directeur qui est l'interlocuteur de la médiathèque.

Ce contrat (en deux exemplaires) reste la base de l'accord entre les structures d'accueil Petite Enfance et la médiathèque. Un exemplaire devra impérativement être rendu signé, le jour du passage.

Pour L'Equipe Pédagogique

Pour la Médiathèque